



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

COMICES AGRICOLES - POURSUITE DU DISPOSITIF

(N°2025-525)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-10 et L.3232-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des

solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu la délibération n°2019-538 du Conseil départemental en date du 16/12/2019 « "Le meilleur produit au plus près", pour un schéma départemental de l'alimentation Durable » ;

Vu la délibération n°2024-497 de la Commission Permanente en date du 18/11/2024 « Dispositif en faveur des comices agricoles » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 24/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, dans le cadre du dispositif en faveur des comices agricoles un montant total de 1 000,00 € de subvention correspondant au comice agricole du canton de Lumbres, selon le détail présenté dans le tableau joint en annexe 1 et conformément aux modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C04-631B07	65748//936318 & 657348//936318	Comices agricoles	6 000,00	1 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 décembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Comice agricole

N° DOSSIER	NOM DE LA STRUCTURE PORTANT LE COMICE	CANTON	LIEUX DE LA MANIFESTATION	CATEGORIE JURIDIQUE	DESCRIPTIF DE LA MANIFESTATION	DATE DE LA DEMANDE	DATES DE L'ÉVENEMENT	BUDGET PREVISIONNEL	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
2025-05716	Comice agricole du canton de Lumbres	Lumbres	ELNES	Association	Le comice permet la présentation des races équines (trait du Nord, boulonnaise...), et de races bovines (bleu du Nord, rouge flamande, montbéliarde et vosgienne). Une parade de chevaux de trait est réalisée de même qu'une démonstration de tonte de moutons. Différentes animations sont proposées : exposition de matériels agricoles, démonstration de ferrage de chevaux, marché artisanal mettant en avant des produits locaux. 1010 visiteurs ont participé.	20/09/2025	15/06/2025	12 100,00 €	1 000,00 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Service Développement territorial

RAPPORT N°31

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

COMICES AGRICOLES - POURSUITE DU DISPOSITIF

Les comices agricoles font partie de l'histoire des territoires ruraux. Autour d'un évènement festif, ils permettent à des publics différents, selon les cas, de découvrir ou de mettre en valeur les métiers du vivant. Ces rencontres sont également l'occasion pour les professionnels de partager leurs passions et faire connaître au grand public les produits issus de leur exploitation, de faire comprendre leur métier et le rôle qu'ils jouent dans la vie du territoire.

Le Département s'est doté, par délibération de la Commission Permanente du 18 novembre 2024 « dispositif en faveur des comices agricoles », d'un outil financier permettant d'accompagner ces manifestations. Cette aide est d'un montant forfaitaire de 1 000 € par manifestation.

Le Département a été destinataire de la demande du comice agricole du canton de Lumbres, qui a été instruite sur les bases délibérées le 18 novembre 2024.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'attribuer dans le cadre du dispositif en faveur des comices agricoles un montant total de 1 000,00 € de subventions correspondant au comice agricole du canton de Lumbres, selon le détail présenté dans le tableau en annexe.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C04-631B07	65748//936318 & 657348//936318	Comices agricoles	6 000,00	3 000,00	1 000,00	2 000,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY